

Contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Effizienz des Soins

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX ET ORIENTATIONS POUR LE PLAN D' ACTIONS

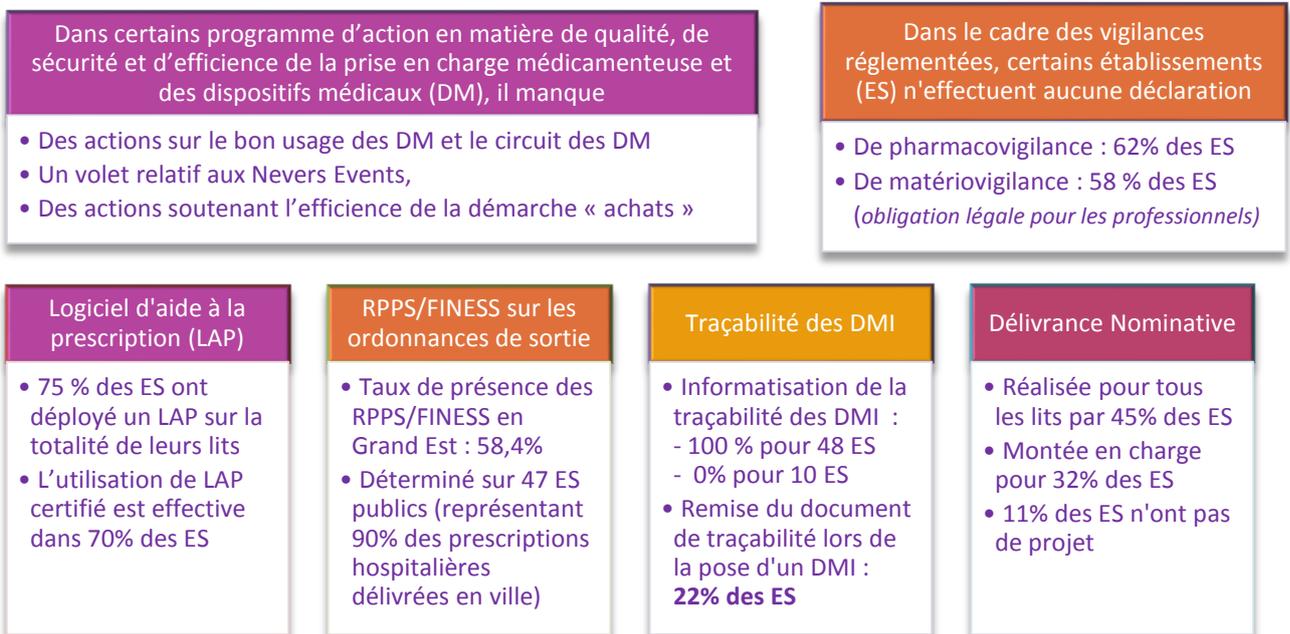
JUILLET 2018

1 Actions prioritaires

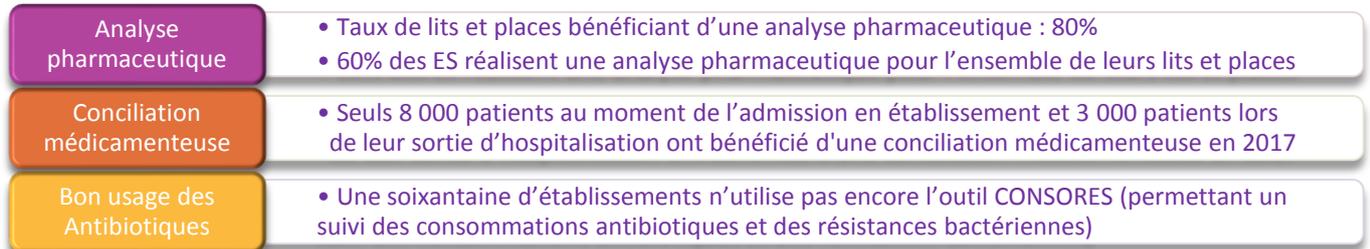
2 Prochaines échéances

Synthèse de l'état des lieux

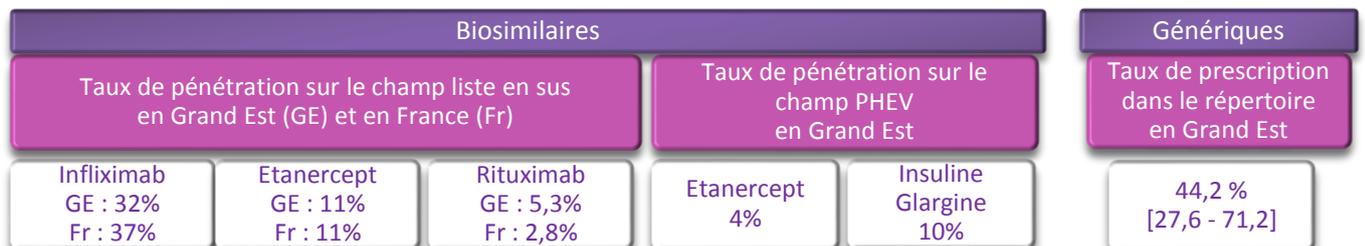
➤ Chapitre 1 : Amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique



➤ Chapitre 2 : Développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau



➤ Chapitre 3 : Engagements relatifs aux prescriptions dans le répertoire des génériques et biosimilaires



➤ Chapitre 4 : Engagements relatifs aux prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV)



➤ Chapitre 5 : Dépenses des produits de la liste en sus



1. ACTIONS PRIORITAIRES IDENTIFIEES

L'analyse de cet état des lieux a permis d'identifier des actions prioritaires à mettre en œuvre.

En lien avec les aspects qualitatifs

Formation spécifique du personnel à la qualité et la sécurité de la prise en charge thérapeutique

Gestion des dispositifs médicaux :

- Intégrer cette thématique au programme d'actions d'amélioration,
- Informatiser la traçabilité des DMI,
- **Remettre un document de traçabilité au patient ayant reçu un DMI**

Identification du temps de travail dédié à la mission de responsable du système de management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse dans la formalisation de la fiche de poste

En lien avec les engagements d'efficience

Promotion de la prescription des médicaments biosimilaires

Lien hôpital - ville :

- Conciliation médicamenteuse
- Identification du n° RPPS sur **toutes** les prescriptions de sortie et de consultations externes

En lien avec le plan ONDAM

Déploiement de LAP dans tous les services (y compris dans les bureaux de consultations)

Promouvoir la charte de bonnes pratiques dans le domaine de la prescription de DM à signer entre les ES et les prestataires

Renforcer la maîtrise des dépenses des produits de la liste en sus (médicaments et dispositifs médicaux implantables)

Lutter contre la sur-prescription des antibiotiques et en améliorer le bon usage

2. PROCHAINES ECHEANCES

- Fin septembre 2018 : Plan d'actions à fournir par les établissements sur une trame fournie par l'ARS
- Octobre 2018 : Analyse des plans d'actions
- Accompagnements proposés par l'ARS/Assurance Maladie /OMÉDIT
 - Mise à disposition de profils Assurance Maladie et OMÉDIT sur les biosimilaires (PHEV et liste en sus) fin juillet
 - HAD, Dialyse : des groupes de travail concernant la conciliation médicamenteuse seront mis en œuvre dès septembre 2018
 - Proposition d'ateliers de retours d'expériences travaillés en lien avec les fédérations hospitalières dernier semestre 2018
- Mai - juin 2019 : 1^{ère} évaluation du CAQES en 2019 sur l'activité 2018
- Pas d'avenant prévu au CAQES

Pour aller plus loin

- Site AMELI :
 - <https://www.ameli.fr/>
- Site Consores : Un accompagnement du CPias (ex-CClin) pour faciliter l'importation des données est possible en webconférence : inscription aux séances de formation Webinar via le lien suivant
 - <http://www.club-consores.fr/>
- Site OMÉDIT :
 - <https://www.omedit-grand-est.ars.sante.fr/>

/// ARS Grand Est

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071
54036 Nancy Cedex
Standard régional : 03 83 39 30 30

www.grand-est.ars.sante.fr